

## CONTACTS

### OÙ ET QUAND NOUS JOINDRE ?

#### → AU PÔLE ENFANCE DE COUTANCES

13A rue Régis Messac · 50200 Coutances

02 33 19 06 20 // [al.coutances@communaute-coutances.fr](mailto:al.coutances@communaute-coutances.fr)

**{En période scolaire}** lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h > 12h & 14h > 17h30

#### → AUX ACCUEILS DE LOISIRS

##### ACCUEIL DE LOISIRS DES ARLEQUINS · 3-6 ANS

Avenue Jean-François Millet

50200 Coutances

02 33 17 05 28

[al.coutances@communaute-coutances.fr](mailto:al.coutances@communaute-coutances.fr)

##### ACCUEIL DE LOISIRS DES BALADINS · 6-11 ANS

Rue des acacias

50200 Coutances

02 33 45 64 74

[al.coutances@communaute-coutances.fr](mailto:al.coutances@communaute-coutances.fr)

**{En période scolaire}** les mercredis · **{En période de vacances scolaires}** du lundi au vendredi : 8h30 > 11h45 et 13h30 > 18h30

> *Nota : quel que soit l'accueil appelé, possibilité d'inscrire ses enfants sur les deux accueils.*

### RÉGIE POUR PAIEMENT DES FACTURES

**Lundi** : 9h > 12h & 13h30 > 17h30 / **Mercredi** : 8h > 12h & 13h30 > 18h /

**Jeudi** : 9h > 17h

02 33 19 06 20 // [regie@communaute-coutances.fr](mailto:regie@communaute-coutances.fr)

Ou paiement directement sur le portail familles en vous rendant sur :

**[www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr) accès rapide « portail familles ».**



COUTANCES  
MER ET BOCAGE

### DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Service enfance jeunesse, loisirs et périscolaire

Hôtel de ville, place du parvis, BP 723

50207 Coutances cedex

02 33 76 55 87

[secretariat.deej@communaute-coutances.fr](mailto:secretariat.deej@communaute-coutances.fr)

[www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr)



COUTANCES  
MER ET BOCAGE



# LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS DE COUTANCES DEVIENNENT COMMUNAUTAIRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (ACACIAS, QUESNEL-MORINIÈRE, JULES AVERNE ET PONT-DE-SOULLES) ET LES ACCUEILS DE LOISIRS (ARLEQUINS ET BALADINS) REJOIGNENT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COUTANCES MER ET BOCAGE. CELA ENGENDRE DES CHANGEMENTS AU NIVEAU DES RÉSERVATIONS ET DES TARIFS, CEPENDANT LES SERVICES PROPOSÉS AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES RESTERONT LES MÊMES.

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

{ À COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 }

### TARIFICATION

Quel que soit le temps passé par les enfants :

- **MATIN : 1€40**
- **SOIR : 2€**
- **MATIN ET SOIR : 3€**
- **FORFAIT POUR RETARD (APRÈS 19H LE SOIR) : 2€**

Les tarifs du soir incluent le goûter et les devoirs surveillés.

### HORAIRES

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les horaires des garderies et des accueils périscolaires ouvrent le matin à 7h30 jusqu'à l'heure de début de l'école, puis le soir ouvrent après l'école jusqu'à 19h.

### INSCRIPTION

L'inscription réalisée avec le CCAS demeure valide et n'est pas à refaire.

### PORTAIL FAMILLES

Il est possible d'utiliser le portail familles (**accès via : [www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr)**) pour consulter votre dossier, consulter votre facture, l'éditer et la payer en ligne.

### RÉSERVATION

Aucune réservation n'est nécessaire, le service peut être utilisé selon vos besoins. Pour cela le matin, les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'accueil périscolaire afin d'être pointés présents. Et le soir, les enfants récupérés auprès des enseignants intègrent l'accueil périscolaire et sont pointés présents.

### PROTOCOLE SANITAIRE

La fréquentation implique l'acceptation et le respect par les parents et les enfants du protocole sanitaire en vigueur impliquant notamment la distanciation physique, le respect des gestes barrières et le port du masque pour les plus de 6 ans.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est communiqué aux familles, il est disponible en ligne sur le portail famille ou sur simple demande.

### PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est communiqué aux familles et il est disponible sur simple demande.

## ACCUEILS DE LOISIRS

{ À COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 }

TARIFICATION	DEMI-JOURNÉE (SANS REPAS)		DEMI-JOURNÉE (AVEC REPAS)		JOURNÉE (AVEC REPAS)	
	POUR LE 1 <sup>ER</sup>	À PARTIR DU 2 <sup>ÈME</sup>	POUR LE 1 <sup>ER</sup>	À PARTIR DU 2 <sup>ÈME</sup>	POUR LE 1 <sup>ER</sup>	À PARTIR DU 2 <sup>ÈME</sup>
<b>// PLEINS TARIFS //</b>						
PLEIN TARIF TRANCHE 2 SUP. À 1185€	6,30€	4,70€	8,70€	7,45€	12,80€	11,55€
PLEIN TARIF TRANCHE 1 INF. OU = À 1185€	5,25€	3,70€	7,35€	6,30€	9,45€	8,20€
<b>// TARIFS POUR LES FAMILLES CAF ET MSA MANCHE //</b>						
TRANCHE B CARTES DE LOISIRS	3€	1,50€	4,30€	2,15€	5,50€	2,75€
TRANCHE A CARTES DE LOISIRS	1,80€	0,90€	3,50€	1,75€	4€	2€

- **SUPPLÉMENT DE SORTIE À LA JOURNÉE (AVEC PRESTATIONS) : 5€**
- **FORFAIT POUR RETARD (APRÈS 19H LE SOIR) : 5€ PAR ENFANT**

> Il n'y a pas de tarifs pour la garderie du matin, ni de tarifs hors communauté de communes.

### HORAIRES

Les accueils de loisirs ouvrent les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi en période de vacances scolaires, de 7h30 à 19h.

### INSCRIPTION

L'inscription réalisée avec le CCAS demeure valide et n'est pas à refaire.

### PORTAIL FAMILLES

Il est possible d'utiliser le portail familles (**accès via : [www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr)**) pour consulter votre dossier, réserver en ligne pour une activité de manière ponctuelle ou régulière, modifier votre demande ou l'annuler, consulter votre facture, l'éditer et la payer en ligne.

### RÉSERVATION

La réservation demeure obligatoire. Possibilité de réserver ou d'annuler jusqu'à la veille 8h – *attention réservation ou annulation jusqu'à 12h les vendredis qui précèdent les semaines de vacances* –

en ligne sur le portail ou par courriel ou par téléphone (sauf messages vocaux).

> *Demi-journée avec ou sans repas ou journée non réservée : majoration de 20% appliquée sur les tarifs.*

> *Toute réservation non annulée sera facturée.*

### PROTOCOLE SANITAIRE

La fréquentation implique l'acceptation et le respect par les parents et les enfants du protocole sanitaire en vigueur impliquant notamment la distanciation physique, le respect des gestes barrières et le port du masque pour les plus de 6 ans.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est communiqué aux familles, il est disponible en ligne sur le portail famille ou sur simple demande.

### PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est communiqué aux familles et il est disponible sur simple demande.